

**SCP LECOQ-VALLON & FERON-POLONI**

Avocats

14, rue Jacques Bingen 75017 PARIS

Tél. : 01.53.04.97.77 – Fax 01.53.04.97.78

Toque L 187

**NOTE D'INFORMATION DU 21 06 2021**

**Affaire : ARISTOPHIL**

Madame, Monsieur,

Nous revenons vers vous dans le cadre de l'affaire ARISTOPHIL.

Certains d'entre vous ont reçu dernièrement un courrier de la Cour d'appel de PARIS au sujet de deux décisions transmises via un CD-ROM.

Ce courrier précise également que vous disposez d'un délai de cinq jours francs à compter du 15 juin 2021 pour former un recours contre ces décisions.

En réalité, **il y a lieu de ne rien faire.**

En effet, il s'agit de deux arrêts qui vous sont favorables et qui ont été rendues par la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de PARIS concernant des actes effectués par le Juge d'instruction dans le cadre de l'instruction pénale ouverte pour escroquerie contre la société ARISTOPHIL et ses dirigeants.

Fait à PARIS,

Le 21 juin 2021